



# Webinaire règles et processus de commande des certificats

15/12/2022

## Les intervenants

**Nolwenn FRANCOIS** : Responsable Ségur

**Yarong HU WEBER** : Offre « Identification électronique des acteurs »

**Saïda Ghoul** : Relations clients

# Sommaire

- Contexte Ségur
- Rappel des règles de commande de certificats
- **Comment obtenir un certificat**
  - Contractualisation avec l'ANS et demande de certificat
  - Points d'attention
  - Cas spécifiques
  - Des guides par couloir pour vous accompagner
  - Zoom sur les traitements des demandes de certificat
- **Cycle de vie des certificats**
  - Génération
  - Expiration
  - Changement d'administrateur technique
- **Accompagnement de l'ANS**



# Contexte **SEGUR**



# Rappel des règles de commande de certificats

• Les services socles Ségur et les certificats nécessaires

Les certificats permettent de **sécuriser l'identification électronique des personnes morales aux services numériques en favorisant l'industrialisation de ces accès depuis les systèmes d'information de la structure**. Dès lors qu'un certificat est mis en œuvre, les **professionnels de la structure en établissement peuvent interagir avec les services sans moyen d'identification personnel** (il n'y a pas besoin de carte CPS pour alimenter le DMP ou consulter l'INS).

Service SEGUR	Projets / usages	Certificats	Commentaires / particularités
	 Pour l' <b>alimentation du DMP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ORG SIGN</b> – signature électronique des documents avant envoi</li> <li>• <b>ORG AUTH_CLI</b> – authentification auprès du DMP lors de l'alimentation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 certificats sont nécessaires, pas de nommage particulier</li> </ul>
	 Pour l'accès au <b>téléservice INSi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ORG AUTH_CLI</b> – authentification auprès du téléservice INSi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nommage du certificat doit respecter les conventions prévues au guide d'intégration INSi (INSI-MANU / INSI-AUTO) selon le type d'appels</li> </ul>
	 Pour s'accorder à <b>Pro Santé Connect</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ORG AUTH_CLI</b> – authentification mutuelle entre l'application (à s'accorder) et le ProSanté Connect</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de nommage particulier, concerne uniquement les fournisseurs de service raccordé au PSC</li> </ul>
	 Pour sécuriser les échanges via la <b>Messagerie Sécurisée de Santé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ORG AUTH_CLI</b> – authentification du porteur de la BAL applicative</li> <li>• <b>SERV SSL</b> – Sécurisation de l'espace de confiance pour les opérateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de nommage particulier pour le certificat ORG</li> <li>• Rappel : Le certificat SSL est obligatoire uniquement pour les opérateurs</li> </ul>

## Rappel de la doctrine sur l'utilisation des certificats de personnes morales

1

**Un certificat ORG est porté par une personne morale**

**Le certificat ORG est un type de certificat logiciel de personne morale.** Les groupements d'établissements ou les organismes gestionnaires ne peuvent pas se contenter d'un seul certificat au niveau du groupement car ils n'ont pas un identifiant de personne morale dans le référentiel sectoriel de référence (FINESS).

2

**Possibilité d'utiliser un certificat EJ pour un établissement multisite**

**Dans le cas d'un établissement multisite utilisant une même solution logicielle, il est possible d'implémenter un seul certificat porté par la personne morale.** Quand il y a plusieurs solutions (plusieurs logiciels métiers alimentant directement le DMP), un certificat est nécessaire par solution. Les certificats peuvent être commandés sous le même FINESS juridique.

3

**Un certificat ORG peut être multi-usage**

**Le certificat du type ORG peut être implémenté pour du multi-usage** (ex: alimentation DMP, échange entre logiciel métier et opérateur de MSSanté, etc.), **à l'exception du téléservice INSi qui dispose d'un nommage spécifique.**

4

**La gestion du certificat ORG peut être délégué à un tiers**

**Avec la délégation** d'une structure de santé, **un tiers** (ex : éditeur) **peut être désigné administrateur technique** pour gérer l'obtention et l'implémentation des certificats de la structure délégataire, ainsi que le cycle de vie.

# Comment obtenir un certificat ?

• Contractualisation avec l'ANS et demande de certificat

La démarche d'obtention des certificats doit être réalisée par la structure (responsable de la commande). Cette démarche nécessite la mise en place de prérequis et l'habilitation d'un administrateur technique (via le **formulaire 413**) qui procédera à l'installation du ou des certificat(s). Elle se déroule en plusieurs étapes :

**Pour les structures hospitalières et médico-sociales :**

Etape 1

La structure **contractualise avec l'ANS**

Etape 2

La structure **identifie l'administrateur technique** (dans sa structure ou délègue à son éditeur) et peut commander une carte CPx (via le *formulaire 301*)

Etape 3

La structure **fait la demande de certificat** en désignant l'administrateur technique (via le *formulaire 413*)

Etape 4

Après validation du formulaire 413, **l'ANS habilite l'administrateur technique** qui peut alors **retirer les certificats** sur la **plateforme IGC Santé**.

**Pour les professionnels libéraux :**

Etape 1

La structure libérale **désigne l'administrateur technique** (dans sa structure ou délègue à son éditeur)

Etape 2

La structure **fait la demande de certificat** en désignant l'administrateur technique (via le *formulaire 413*)

Etape 3

Après validation du formulaire 413, **l'ANS habilite l'administrateur technique** qui peut alors **retirer les certificats** sur la **plateforme IGC Santé**.



## Le cas des plateaux techniques du couloir radiologie

Pour les professionnels libéraux ayant une activité en plateau technique dans un établissement (public, privé, GIE...), il n'est pas utile qu'ils fassent eux-mêmes. C'est à l'établissement de porter le certificat.

**Règle : Commander un certificat sur le FINESS juridique ou géographique (en fonction de la configuration du RIS)**

**Ce que nous avons remarqué :**  
Beaucoup de rejets des demandes car pas de contrat, la demande est faite en tant que libéral



### Démarche à suivre :

- Bien vérifier dans [l'Annuaire Santé](#) l'activité du professionnel
- Contrat avec l'ANS
- Commande d'une carte CDE (Formulaire 101) pour un non professionnel de santé **OU** avoir au préalable fait enregistrer la fonction de responsable d'établissement par l'ordre du médecin représentant légal
- Certificat sur le FINESS juridique ou géographique



Cliquez ici afin d'accéder au focus Annuaire

## Le cas des cabinets libéraux (cabinets de groupe)

**Règle : Commander le certificat avec l'identifiant du cabinet RPPS Rang (pour les professionnels exerçant en cabinet de groupe SA08)**

**Les Sociétés Civiles de Moyens (SCM) ne sont pas reconnues dans les référentiels sectoriels des personnes morales. Une SCM ne porte pas la responsabilité médicale, c'est chaque cabinet et son titulaire qui assure cette responsabilité.**

**Ce que nous avons remarqué :**  
Commandes de certificats sur le SIRET des SCM



### Démarche à suivre :

- Bien vérifier dans [l'Annuaire Santé](#) l'activité du professionnel
- Le RPPS Rang est le seul identifiant sectoriel de référence pour ce type de structure, connu par les systèmes d'information à la fois de l'ANS et de l'Assurance Maladie
- Bien faire attention de commander sur l'identifiant inscrit dans l'Annuaire Santé pour le professionnel de santé

Cliquez ici afin d'accéder au focus Annuaire

- Des guides par couloir pour vous accompagner

Afin d'accompagner les professionnels, les structures et les éditeurs, **l'ANS met à disposition de ces différents acteurs des guides détaillant par couloir les règles de gestion et la démarche d'obtention des certificats.**



[Guide Hôpital](#)

[Guide Médico-Social](#)

[Guide Radiologie](#)

[Guide Biologie](#)

[Guide Officine](#)

[Guide Médecine de Ville](#)



● Zoom sur les traitements des demandes de certificat

## 2 possibilités pour faire une demande de déclaration des administrateurs techniques

### Démarche en ligne



#### F413 - Déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels

🕒 Temps de remplissage estimé : 12 mn

Pré requis : La structure doit déjà avoir souscrit un contrat d'adhésion auprès de l'ANS.

Afin de réaliser la démarche, vous devez être :  
 - Représentant légal de la structure  
 - Mandataire de la structure

Cette démarche est l'équivalent en ligne du formulaire de déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels (F413).

### Commencer la démarche

**Avec FranceConnect**  
 FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

\_\_\_\_\_ OU \_\_\_\_\_

**Créer un compte demarches-simplifiees.fr**

**J'ai déjà un compte**

### Formulaire PDF



#### Formulaire de déclaration des administrateurs techniques autorisés à commander des certificats logiciels F413



#### 1. Objet du formulaire

Le présent formulaire s'adresse au représentant légal d'une structure, ou un mandataire désigné préalablement. Il a pour objet de déclarer les personnes de la structure, ou extérieures (éditeurs) qui doivent être autorisées auprès de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) pour commander des certificats logiciels. Il est nécessaire dans le formulaire de préciser le type de certificats souhaités et leur périmètre. Ces personnes qualifiées d'administrateurs techniques ont le droit de gérer le cycle de vie (demande, retrait, révocation et suivi) des certificats logiciels commandés auprès de l'ANS.

#### 2. Prérequis à la demande

- 📌 Avoir signé avec l'ANS, au moyen du contrat d'adhésion aux services de l'ANS relatifs aux moyens d'identification électronique (hors structures libérales), et avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) des moyens d'identification électronique délivrés par l'ANS ainsi que les politiques de certification accessibles sur <http://igc-sante.gouv.fr/PC/> ;
- 📌 Le responsable légal de la structure, ou son mandataire, doit disposer d'une carte active ;
- 📌 Avoir identifié la ou les personnes à désigner en tant qu'administrateurs techniques, ayant déjà des cartes actives.

📌 **Pour retrouver l'ensemble des certificats disponibles et les usages associés, vous pouvez consulter la page suivante :**  
<https://esante.gouv.fr/secure/cartes-et-certificats/certificats-logiciels>

#### 3. Identification de la structure bénéficiaire (L'ensemble des champs doit être complété)

3.1 Identification de la structure	
Dénomination de la structure	
FINESS *voir notice ci-jointe (uniquement pour les structures prenant en charge des patients / usagers)	

**En cas d'incomplétude ou d'acceptation : un message est renvoyé via démarche simplifiée**

**En cas d'incomplétude ou d'acceptation : un mail est envoyé à l'adresse de la personne qui a envoyé le formulaire 413**

# Le cycle de vie des certificats

● La génération des certificats

**L'administrateur technique autorisé se connecte sur la plateforme IGC Santé avec sa carte**

**L'administrateur technique sélectionne les certificats avec l'identifiant indiqué pour la commande de certificats**

**L'administrateur technique télécharge les certificats (et s'il y a N instances, il télécharge N certificats avec le même identifiant)**

**L'administrateur technique installe les certificats sur son instance logicielle**

**L'installation des certificats est réalisée. Les services numériques peuvent être utilisés**



- La fin de validité des certificats et renouvellement

## Expiration

Le certificat délivré par l'ANS a une **durée de validité de 3 ans** à compter de son obtention. **Une notification est envoyée un mois avant l'expiration** du certificat à l'adresse mail / aux adresses mails de(s) administrateur(s) technique(s) renseignées sur la plateforme.

## Renouvellement

Le renouvellement doit être fait sur la plateforme IGC Santé.

## Bonnes pratiques



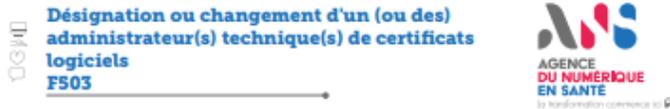
- Afin d'anticiper le turn over des équipes, il est recommandé d'indiquer **une adresse mail générique** pour que la notification soit bien reçue. De plus, vous pouvez indiquer **plusieurs administrateurs techniques**.
- Il est aussi recommandé d'implémenter **une alerte** pour penser au renouvellement.

## Outil webservice

L'ANS propose un webservice permettant **la gestion en masse des certificats**.

Si cela vous intéresse, le replay du [webinaire](#) à ce sujet sera bientôt mis en ligne

## Le changement d'administrateur technique



### 1. Objet du formulaire

À l'aide de ce formulaire, le représentant légal d'une structure ou son mandataire peuvent désigner sous leur responsabilité, des personnes physiques en qualité d'administrateurs techniques d'offres de Certificats Logiciels déjà souscrites, aux fins de procéder en son nom et pour son compte à la phase technique de demande et de récupération des certificats logiciels émis par l'ANS. Le Client peut également utiliser ce formulaire pour supprimer les habilitations d'un (ou plusieurs) administrateur(s) technique(s).

L'administrateur technique ne peut ni signer des documents contractuels relatifs aux moyens d'identification électronique, ni les réviser, ni désigner lui-même un autre administrateur technique. Il doit disposer d'une carte CDE, CPE, CDA, CPA ou CPS pour accéder aux services de certification de l'ANS.

L'administrateur technique peut représenter le Client pour les opérations suivantes :

- générer les clés cryptographiques destinées à sécuriser le serveur ou le poste de travail ;
- préparer la demande de certification de la clé publique et l'envoyer à l'ANS via la plateforme de certification ;
- récupérer le certificat émis par l'ANS et l'installer dans le magasin de sécurité du serveur ou du poste de travail ;
- renouveler et révoquer les certificats.

L'administrateur technique assume en cette qualité les obligations qui pèsent sur le Client relatives aux tâches sus citées. En particulier, il s'engage à respecter les clauses des politiques de certification de l'ANS Santé accessibles sur le site <http://fgc-sante.esante.gouv.fr/FC/> et les Conditions Générales d'Utilisation des produits de certification.

### 2. Identification de la structure bénéficiaire (l'ensemble des champs doit être complété)

Dénomination de la structure												
FINESS * voir notice ci-jointe <small>(engagement pour les structures prenant en charge des patients / usagers)</small>												
RR N° SIRET												
EPFS rang <small>(engagement pour les cabinets de radiologie hors sociétés d'exercice)</small>												
Code postal								Commune				

### 3. Identification du représentant légal ou du mandataire (l'ensemble des champs doit être complété)

Civilité	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom	
Prénom(s)	
Numéro de la dernière carte active <small>(situé sous le nom du porteur)</small>	
Téléphone	
E-mail professionnel	

La suppression ou le changement d'un administrateur technique se fait via le formulaire 503.

Lors d'un changement d'administrateur technique, il faut s'assurer au préalable que la nouvelle personne possède bien une carte CPE ou CPA (à commander via le formulaire 301)

[Lien vers les formulaires](#)

# L'ANS vous accompagne

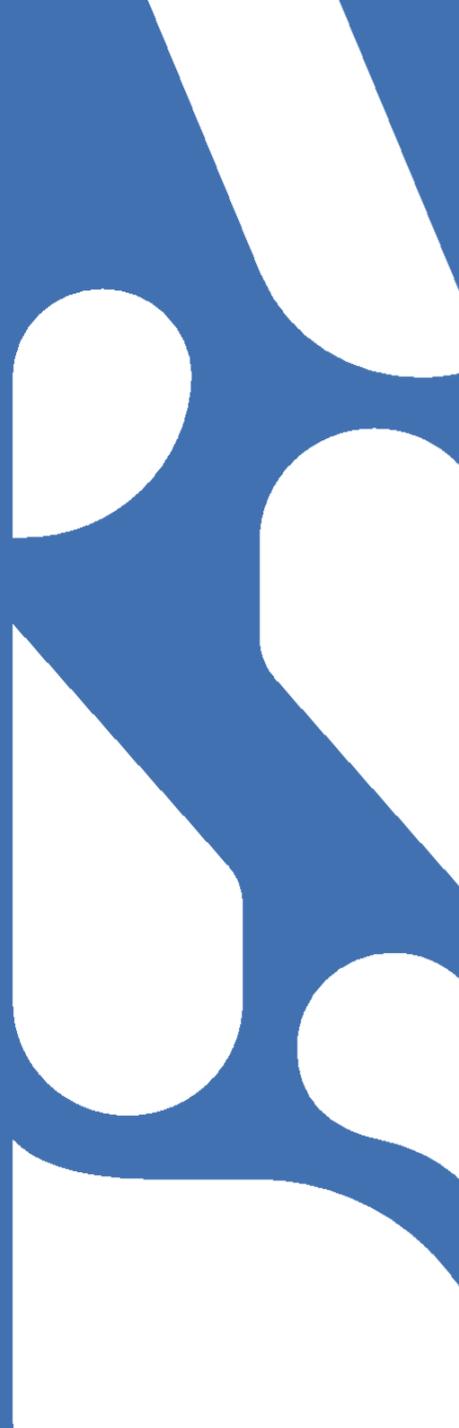


## Accompagnement de l'ANS

Retrouvez toutes les informations sur les certificats sur le [site internet de l'ANS](#)

En cas de difficultés sur le remplissage de formulaire, de doute sur le type de certificats que vous devez commander, un accompagnement sur IGC Santé : **Contactez nous**

# Annexes



## Règles de commande pour le couloir Hôpital et le couloir Médico-Social

### Couloir hôpital

- Les établissements sanitaires publics et les centres de dialyses peuvent disposer d'un certificat utilisé pour l'ensemble des sites sous la même entité juridique avec le **FINESS juridique**. Cependant si l'établissement le souhaite, il pourra commander plusieurs certificats au **niveau géographique** en fonction de son organisation et de son système d'information.
- Les établissements de santé privés doivent continuer à utiliser des certificats à **l'échelle de chaque entité géographique jusqu'à début 2023**. Les certificats ne peuvent pas être mutualisés pour plusieurs sites géographiques.

### Couloir médico-social

- Les organismes gestionnaires peuvent disposer d'un certificat utilisé pour l'ensemble des sites sous la même entité juridique avec le **FINESS juridique**. Cependant si l'établissement le souhaite, il pourra commander plusieurs certificats au **niveau géographique** en fonction de son organisation et de son système d'information (un certificat pour une seule solution)

## Règles de commande pour les professionnels de santé libéraux

### Couloir officine

- **Chaque officine** doit disposer d'un certificat **sous FINESS géographique**. La demande se fait via le bon de commande Ségur.

### Couloir radiologie

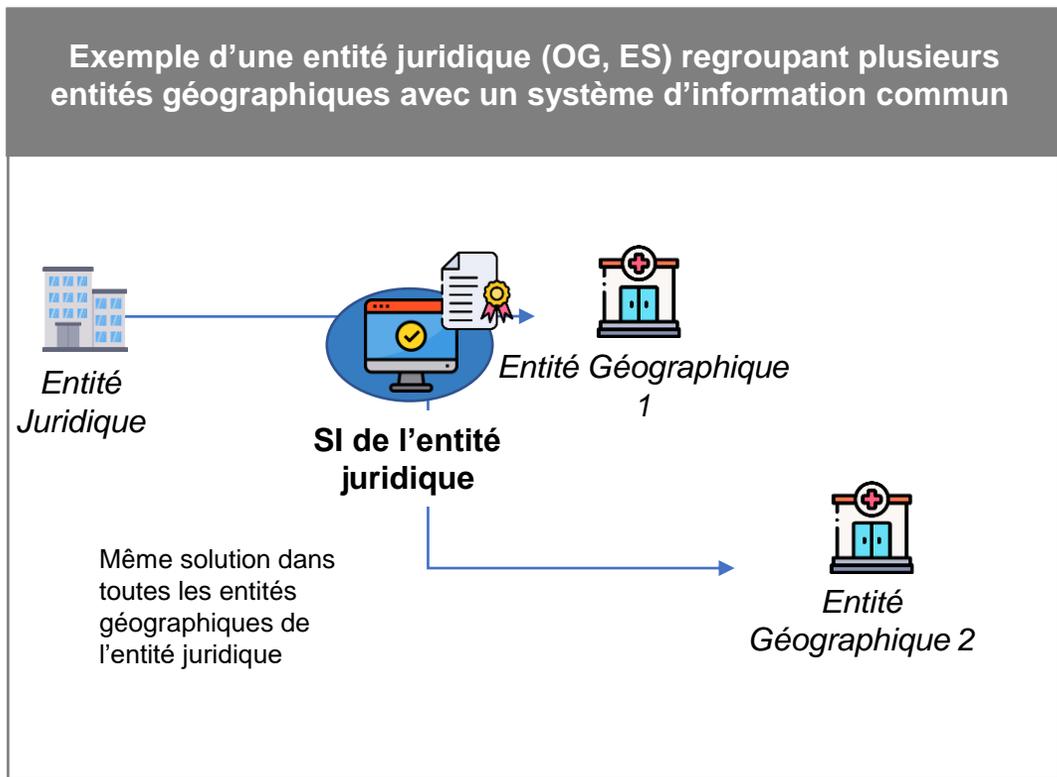
- Les radiologues, en fonction de leur situation d'exercice (société d'exercice, cabinet libéral...), doivent commander **un certificat sous le RPPS rang ou sous le numéro de SIRET** de la société d'exercice.
- Concernant les professionnels exerçant dans des plateaux techniques, **c'est aux établissements de commander les certificats** (cela peut être un hôpital, une clinique, un GIE).

### Couloir laboratoire de biologie médicale

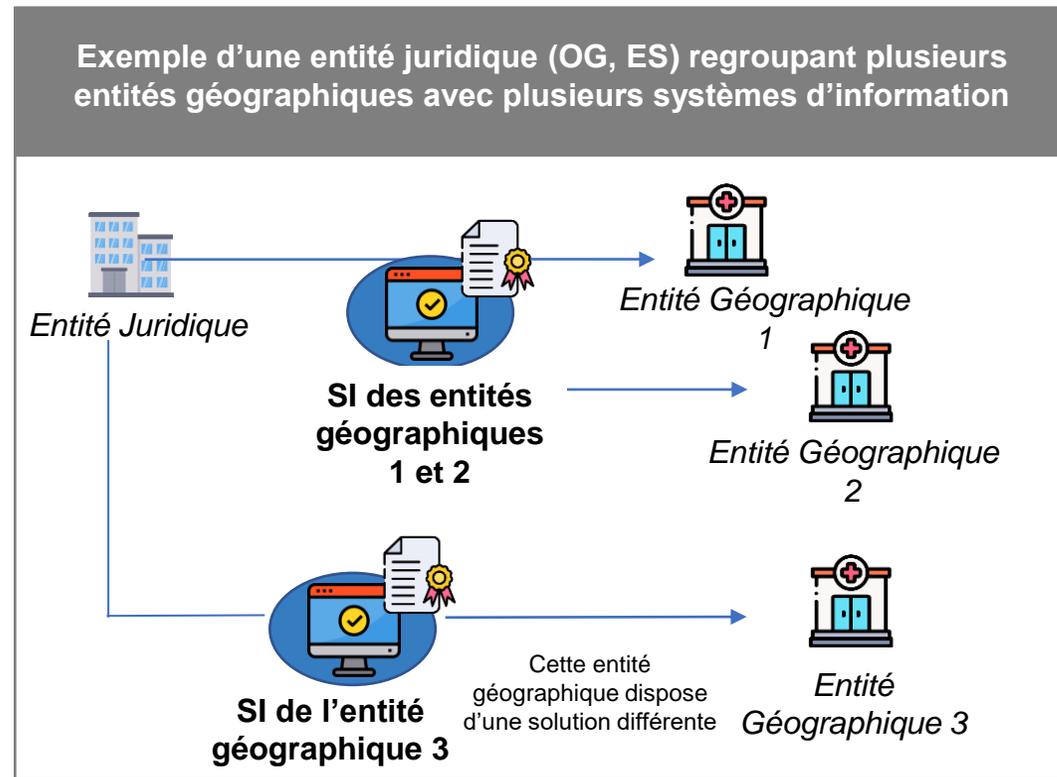
- Les laboratoires de biologie médicale de ville peuvent disposer d'un **certificat sous le FINESS géographique du site principal du laboratoire** pour l'ensemble des sites de l'entité juridique.

### Couloir médecine de ville

- Les médecins libéraux peuvent accéder aux services **SEGUR via leurs cartes CPS**.
- **Les maisons de santé et les centres de santé** peuvent disposer de certificats via le **FINESS géographique**.

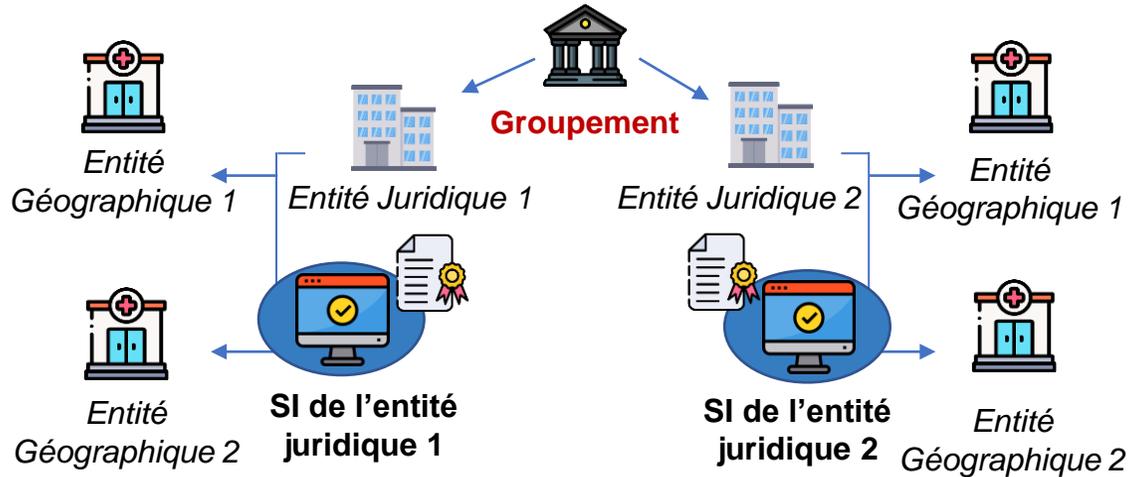


**Un seul certificat porté par le FINESS de l'entité juridique est nécessaire et suffisant** pour que l'ensemble des entités géographiques puisse accéder aux services et référentiels socles.

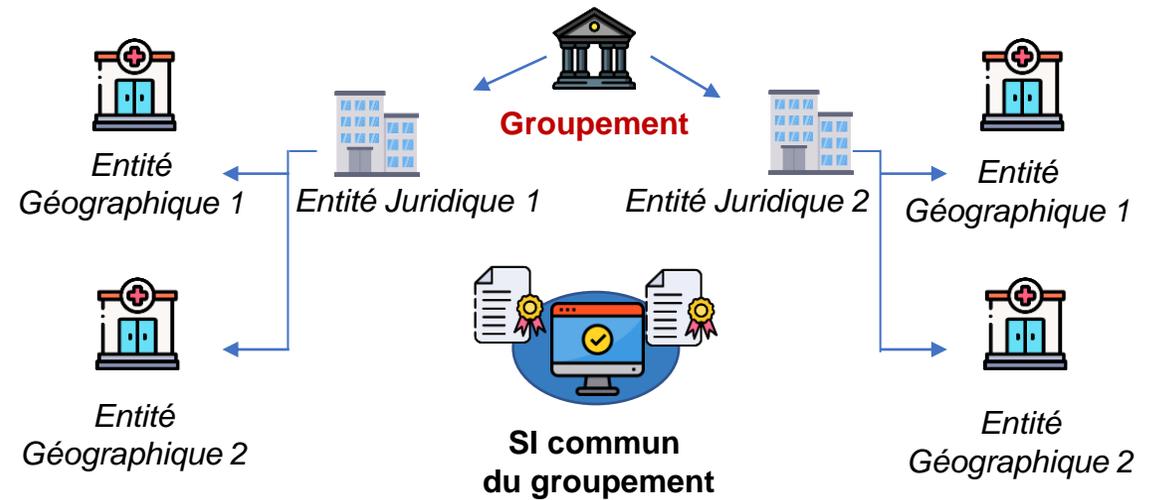


L'entité juridique ne dispose pas d'un système d'information unifié. Plusieurs solutions (DPI, DUI et en particulier PFI) ont été déployées dans différentes entités géographiques. Ainsi, **chaque solution doit disposer de son propre certificat (EJ ou EG).**

Exemple d'un groupement regroupant plusieurs entités juridiques (OG, ES) et plusieurs entités géographiques avec un système d'information propre à chaque entité juridique



Exemple d'un groupement regroupant plusieurs entités juridiques (OG, ES) et plusieurs entités géographiques avec un système d'information unique au sein du groupement



Le groupement (GHT ou groupement OG) n'étant pas **la plus petite entité juridique**, il est nécessaire que **chaque entité juridique puisse disposer d'un certificat (FINESS EJ)**. Ainsi le groupement doit disposer **d'autant de certificats que d'entités juridiques**.

Le groupement (GHT ou groupement OG) dispose d'un SI commun pour l'ensemble des entités juridiques. **Dans cette configuration, le SI commun doit être en capacité de gérer les certificats pour chaque entité juridique.**

L'Annuaire Santé étant la référence pour savoir sur quel identifiant commander un certificat, la recherche de l'activité du professionnel de santé est primordiale.

### Etape 1

Après avoir trouvé le professionnel de santé via la **recherche dans l'IHM** (grâce à son nom, prénom, numéro RPPS, numéro de carte...), il vous faudra cliquer sur « **Informations détaillées** »

**B GROZEL FLORENCE** Ouvrir en PDF < Retour

**Médecin Radio-diagnostic**

---

Identifiant RPPS : 10002168952

**INFORMATIONS**

**Contact** informations détaillées

Pas d'information renseignée dans cette rubrique

**Lieu d'exercice**

**GIE AUTUN-MORVAN**

Identifiant FINESS : 710015983 ?

SIREN / SIRET : 84059661300017

Adresse : 6 Avenue DU MORVAN 71400 AUTUN

Région : Bourgogne

### Etape 2

Dans « **Situations d'exercice** », toutes les activités du professionnel y sont enregistrées. Ces informations viennent du **référentiel RPPS mis à jour quotidiennement** dans l'Annuaire. Pour avoir plus d'informations sur la structure, il faudra cliquer sur « **Identifiant activité** ».

**B GROZEL FLORENCE** Ouvrir en PDF < Retour

Médecin Radio-diagnostic

---

Identifiant RPPS : 10002168952

**INFORMATIONS DÉTAILLÉES**

**Situations d'exercice** Dossier du professionnel Diplômes et titres Personne

**ACTIVITÉS**

Identifiant activité	Genre d'activité	Mode d'exercice	Type d'activité libérale	Structure	Commune	Début d'activité	Fin d'activité
1000106944	Activité standard de soin ou de pharmacien	Libéral		CH AUTUN SITE PARPAS	Autun		
1000090336	Activité standard de soin ou de pharmacien	Libéral		IMAGERIE MEDICALE DU PARC	Autun		
1011413033	Activité standard de soin ou de pharmacien	Libéral		GIE AUTUN-MORVAN	Autun		

**SITUATION DU PRATICIEN HOSPITALIER**

Nommé le	Établissement de rattachement	Code statut praticien	Fin du statut	Code spécialité	Installé le	Fin d'installation	Position statutaire simplifiée
Pas d'information renseignée dans cette rubrique							

**POSITION STATUTAIRE**

Nommé le	Code position statutaire	Date de début	Date de fin prévue	Date de fin effective
Pas d'information renseignée dans cette rubrique				

**Attention : la date de fin d'activité ne doit pas être renseignée ! Cela doit toujours être une activité en cours**

## ● Vérification de l'activité du professionnel dans l'Annuaire Santé

### Etape 3

Si le secteur d'activité est un établissement, c'est à lui de prendre en charge la commande de certificat.

Si le secteur d'activité est un cabinet, c'est au professionnel de le prendre en charge

**B GROZEL FLORENCE** Ouvrir en PDF X Fermer  
 Médecin Radio-diagnostic Identifiant RPPS : 10002168952

**INFORMATIONS DÉTAILLÉES**

ACTIVITÉ

Identifiant de l'activité :	Identifiant de l'activité remplacée :
Identifiant de l'activité prolongée :	Validation par le guichet principal :
Genre d'activité : Activité standard de soin ou de pharmacien	Mode d'exercice : Libéral
Type d'activité libérale :	Fonction : Associé dans une société d'exercice ou SCP
Date de début :	Motif de fin d'activité :
Date de fin :	
Adresse d'activité :	Téléphone :
	Téléphone (autre) :
	Fax :
	Courriel :

**STRUCTURE D'EXERCICE**

Raison sociale : GIE AUTUN-MORVAN	Enseigne commerciale :
Numéro SIRET : 84059661300017	Numéro SIREN : 840596613
Numéro FINESS Etablissement : 710015983	Numéro FINESS EJ : 710015975
RPPS rang :	Numéro licence officine :
ADELI rang :	Acronyme :
Date ouverture :	Date fermeture :
Code NAF :	Secteur d'activité : Etab. Privé Non PSPH
Catégorie juridique :	Téléphone :
Adresse de la structure : 6 Avenue DU MORVAN 71400 AUTUN	Téléphone (autre) :
	Fax :
	Courriel :

Structure prédécesseur  
 Identifiant de la structure précédente :

**B AIT ALI SLIMANE BOUDJEMA** Ouvrir en PDF X Fermer  
 Médecin Radio-diagnostic Identifiant RPPS : 10001950301

**INFORMATIONS DÉTAILLÉES**

ACTIVITÉ

Identifiant de l'activité :	Identifiant de l'activité remplacée :
Identifiant de l'activité prolongée :	Validation par le guichet principal :
Genre d'activité : Activité standard de soin ou de pharmacien	Mode d'exercice : Libéral
Type d'activité libérale :	Fonction : Titulaire de cabinet
Date de début :	Motif de fin d'activité :
Date de fin :	
Adresse d'activité :	Téléphone :
	Téléphone (autre) :
	Fax :
	Courriel :

**STRUCTURE D'EXERCICE**

Raison sociale : CABINET DU DR BOUDJEMA AIT ALI SLIMANE	Enseigne commerciale : CABINET DU DR BOUDJEMA AIT ALI SLIMANE
Numéro SIRET :	Numéro SIREN :
Numéro FINESS Etablissement :	Numéro FINESS EJ :
RPPS rang :	Numéro licence officine :
ADELI rang :	Acronyme :
Date ouverture :	Date fermeture :
Code NAF :	Secteur d'activité : Cabinet de groupe
Catégorie juridique :	Téléphone :
Adresse de la structure : SCANNER PRIVE ST JULIEN RUE GUILLAUME LECOINTE 76140 LE PETIT QUEVILLY France	Téléphone (autre) :
	Fax :
	Courriel :

Structure prédécesseur  
 Identifiant de la structure précédente :